

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

DU 15 DECEMBRE 2022

A 19h30, le Président, Monsieur Sacha CLEMENT, ouvre la séance. Il remercie les personnes présentes d'être venues pour donner suite aux convocations publiées dans le "Bulletin des avis officiels" et affichées au pilier public.

Comme l'ordre du jour n'est pas contesté, il sera suivi tel quel.

Une minute de silence est observée en mémoire de Mesdames LEHMANN Marguerite et BURGAT Marianne et Messieurs WEIL Gérard et ROUGE Sébastien.

### 1. APPEL

42 membres sont présents sur 62, 17 sont excusés.

### 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 14 JUIN 2022

Le procès-verbal est adopté tel quel, à l'unanimité.

### 3. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Mesdames PINARD Marisa, GLAUSER Alice, KORF Kelly et Messieurs PINARD Benjamin, SABATINO Alberto, GLAUSER Frédéric, AGASSIS Jean-Jacques, LEUENBERGER Charly, DA COSTA Alexandre, prêtent serment devant l'assemblée.

### 4. PREAVIS MUNICIPAL N° 04/2022 - SUR LE BUDGET 2023 - RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION – DEBAT ET DECISION

Monsieur Olivier PONCET, Syndic, énumère les différents postes du budget en donnant toutes les précisions nécessaires y relatives. Il précise que ce budget concerne dorénavant 740 habitants alors que le budget précédent concernait 714 habitants. Il s'agit d'une belle augmentation de citoyens.

Monsieur BAER Jean-Max, président de la Commission de Gestion, prend la parole et lit le rapport de ladite commission, lequel propose aux membres du Conseil Général d'accepter le Budget 2023 tel que présenté avec un gain de Fr 6'213.51.

Comme il n'y a pas d'intervention, l'assemblée est invitée à voter.

Le Conseil Général de la commune de Champvent, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, approuve le Budget 2023 tel que présenté avec un gain de Frs : 6'213.51, à l'unanimité.

L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

#### **5. PREAVIS MUNICIPAL N° 05/2022 CONCERNANT LA DEMANDE DE CREDIT POUR LA GESTION DES APPELS D'OFFRES SOUMIS AUX MARCHES PUBLICS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE GRANDE SALLE- RAPPORT DE LA COMMISSION – DEBAT ET DECISION**

Monsieur PONCET Olivier, syndic présente le projet soumis au vote ce soir. Il dévoile à l'aide de slides la chronologie dudit projet.

Il précise différents points pour la bonne compréhension du préavis présenté ce soir et reprend en détail la chronologie des actions du groupe de travail. Monsieur PONCET Olivier montre par un plan détaillé les différents aménagements prévus sur la place du Battoir. Il précise également que les sociétés locales ont été consultées afin d'identifier leurs besoins. Il ressort de cette démarche que la future salle du Battoir doit contenir :

- Une salle des fêtes
- Une salle pour le Conseil général et les assemblées de commune
- Un local de déchetterie
- Un local de musique
- Des vestiaires pour le club de foot
- Des locaux de rangements pour les clubs de foot et de VTT

Il faut également gérer les accès pour les bus de TRAVYS. Et le projet doit aussi tenir compte des moyens financiers de la commune.

Pour l'étape initiale, le cabinet d'architecte Beauverd et Malherbe a été mandaté afin d'établir un projet qui a évolué en tenant compte des remarques de la Municipalité et du groupe de travail. Des bureaux d'ingénieurs ont également été mandatés pour étudier et chiffrer le projet : en génie civil, ventilation, incendie, chauffage, électricité et gros œuvre. Ceci dans le but de prévoir le dimensionnement de la future salle afin de respecter le budget initial fixé.

Monsieur PONCET Olivier, présente maintenant le projet à l'aide de plans détaillés. Il passe en revue chacune des parties du plan expliquant très précisément les souhaits de la municipalité et du groupe de travail par rapport aux options choisies :

- ✓ Il y a 57 places de parcs, des places pour des vélos, pour des remorques frigorifiques, des cheminements autour du bâtiment sont aussi délimités ; ainsi qu'une place de jeux.
- ✓ Un abribus a aussi été réfléchi.

- ✓ Les bâtiments actuels seront entièrement détruits et les matériaux serviront à combler une partie de la place.
- ✓ Le bâtiment prévu a des dimensions de 47.50 sur 25 m. Le toit est couvert de panneaux solaires.
- ✓ Différents croquis sont présentés afin que les Conseillers se rendent compte de l'aspect visuel de cette future construction.
- ✓ Le nom actuel est encore provisoire, un concours sera organisé afin de trouver un nom définitif.
- ✓ Les bennes de la déchetterie seront rentrées dans la partie inférieure du bâtiment. Les habitants y auront accès avec une carte et suivant des heures précises. Les bennes compactantes, à matériaux encombrants et déchets verts resteront à l'extérieur.
- ✓ Un local est également prévu pour le matériel de tonte du club de foot ainsi que pour le matériel du club de VTT.
- ✓ Une buvette pour le foot avec un économat figure sur les plans ainsi qu'un local pour la société de musique.
- ✓ Un local WC est nécessaire pour les chauffeurs de bus et également lorsqu'il y a des manifestations en extérieur.

Différentes vues permettent aux conseillers de se représenter le visuel sous tous les angles possibles. Les chemins de fuite en cas d'incendie sont également prévus.

Les vestiaires (joueurs et arbitres) et le local pour les ballons pour le club de foot sont également indiqués.

Un ascenseur figure aussi sur les plans, pouvant contenir une palette et une personne : dimension 1m40 de large sur 2m40 de long

En sous-sol, trois systèmes de chauffage ont été étudiés : plaquettes, géothermie et chauffage avec une pompe à chaleur.

La géothermie étant trop coûteuse pour le budget prévu, l'option retenue actuellement pour le chauffage est un système de plaquettes-bois.

A l'étage, se trouve la cuisine, une chambre froide, un local de stockage et des WCs. Figurent encore à l'étage une salle de dégagement, une mezzanine, un local de rangement et un local technique pour le chauffage.

La salle est une VD 2 avec une scène et deux locaux de rangements sur le côté. Des portes vitrées permettent une excellente luminosité de la salle.

Le toit et la charpente doivent encore être travaillés. Le toit est prévu de cette manière afin d'y installer des panneaux solaires.

La deuxième étape consiste en la demande de crédit au Conseil Général pour mandater un bureau d'assistance au maître d'ouvrage (BAMO). Il s'agit d'établir un cahier des charges pour la mise au concours du poste d'architecte. Il faut également classer et traiter les soumissions selon les critères choisis par la commune.

L'architecte choisi devra constituer les plans d'exécution, mandater les différents bureaux d'ingénieurs et préparer les soumissions.

Tous les postes cités seront mis au concours.

Le souhait de la Municipalité est de présenter un futur budget avec des coûts les plus réels possibles afin de ne pas devoir faire face à des dépassements financiers trop importants.

Le budget de construction est de frs : 7'260'000.-

Une étude a également été demandée pour l'installation photovoltaïque.

Le budget total tout compris se monte à frs : 7'500'000

Concernant le financement, la commune a actuellement frs : 3'939'000.- d'argent disponible. Il serait pris frs : 3'000'000.- sur cette somme pour le projet de la grande salle. Il restera donc frs 939'000.- de disponible, auxquels viennent s'ajouter les actions de la Romande Energie pour un montant de frs : 1'400'000.- en cas de nécessité.

Les emprunts se monteraient donc à frs : 4'776'000. -

Le plafond d'endettement de la commune est fixé à frs : 7'000'000.-

Selon les calculs effectués, il resterait 1'280'768.- à amortir sur 30 ans.

Ce qui correspond à un amortissement annuel de Frs : 83'400.-.

Cette année, il a été mis au budget la somme de frs : 50'000.-. L'année passée la commune a pu amortir frs : 100'000.- pour l'Auberge ; ce qui signifie que c'est réalisable.

Monsieur PONCET Olivier explique ensuite les raisons qui ont orienté le choix de la commune quant au chauffage par pompe à chaleur plutôt que d'utiliser le bois de la commune.

Il détaille ensuite l'agenda prévu :

- ✓ Une consultation du groupe de travail est prévue en février 2023 en intégrant les sociétés locales afin de leur présenter le projet.
- ✓ Une présentation publique est aussi à l'ordre du jour avant la mise à l'enquête qui devrait avoir lieu fin avril-début mai 2023.
- ✓ La mise en soumission devrait se faire courant juillet 2023 mais tout en tenant compte de la levée des oppositions éventuelles.
- ✓ Le retour des soumissions devrait avoir lieu début octobre ; ce qui laisse du temps ensuite de présenter les chiffres à la commission ad hoc.
- ✓ Ceci afin de faire la demande de crédit de construction au Conseil Général de décembre 2023.
- ✓ Les travaux selon cet agenda, pourraient avoir lieu courant 2024.

L'agenda est optimiste.

Madame GLAUSER Sabine demande comment la déchetterie sera gérée durant les travaux et où les containers seront placés durant la construction. Elle souhaite également savoir quels seront les matériaux utilisés pour la construction. Elle souhaite aussi des précisions quant aux panneaux solaires.

Monsieur URFER Cyril prend la parole et indique que les difficultés seront traitées les unes après les autres concernant la déchetterie. La réflexion a débuté au niveau de la Municipalité mais il est encore trop tôt pour élaborer des plans d'actions pour la gestion de la déchetterie. Quant aux bennes, il indique que des solutions seront envisagées pour rendre le visuel provisoire le moins désagréable possible. Des solutions devront aussi être envisagées pour les vestiaires du club de foot.

Concernant les panneaux solaires il ne s'agit que de production d'électricité, il n'est pas question à ce stade de panneaux thermiques. L'avantage des panneaux photovoltaïques est qu'ils peuvent produire de l'électricité qui peut être injectée dans le réseau si les pompes à chaleur ne la consomment pas. Des panneaux thermiques n'ont pas cette fonction. Ils ne produiront rien et ne rapporteront rien si la salle n'a pas besoin d'être chauffée au moment de la production.

Le groupe de travail a beaucoup réfléchi avec la Municipalité à propos des façades. Elles ont été envisagées en bois puisque nous sommes une commune forestière. Le bois est effectivement une matière noble mais c'est une matière qui ne vieillit pas très bien à long terme. La solution privilégiée est donc une isolation périphérique avec un crépis type Marmoran.

Monsieur AGASSIS Jean-Jacques demande pourquoi la première étape n'a pas été mise au concours. Il souhaite savoir si la Municipalité a visité d'autres grandes salles et si l'architecte qui a fait le projet présenté ce soir a l'habitude de réaliser des constructions de cette ampleur.

Réponse de Monsieur PONCET Olivier, qui précise les raisons pour lesquelles la Municipalité a décidé de ne pas partir dans un concours d'architectes. Elle a souhaité mandater une seule personne et lui expliquer clairement les besoins des sociétés locales et de la commune. La Municipalité voulait être partie prenante du projet dès le début et ne pas se voir imposer des idées qui ne convenaient pas.

Le groupe de travail composé de 13 personnes a fait environ 8 séances de travail pour définir les grandes lignes du projet présenté ce soir. L'architecte choisie a une bonne presse pour d'autres projets de grande ampleur, réalisés dans la région et pour lesquels il n'y a pas eu de difficultés majeures, tant au niveau de la construction que du financement.

Certaines choses peuvent encore être modifiées dans l'étape suivante si les idées sont vraiment bonnes. Le projet doit correspondre aux souhaits de la commune. Il faut faire une construction qui corresponde aux moyens et aux besoins de la commune. Selon la Municipalité, le projet présenté ce soir est vraiment idéal afin de respecter les différentes contraintes.

Madame SKRIVERVIK Anja demande si l'acoustique de la salle a été étudiée afin de ne pas reproduire les erreurs de certaines grandes salles environnantes.

Réponse de Monsieur PONCET Olivier, qui mentionne que oui, ce poste a été pris en compte avec un professionnel de l'acoustique.

Monsieur PONCET Olivier précise encore que chaque fois que des membres de la Municipalité sont amenés à se rendre dans une grande salle, ils observent de façon accrue ce qui se fait, ce qui fonctionne bien afin de s'inspirer et de ne pas reproduire les mêmes erreurs.

Monsieur CHAUTEMS Olivier s'étonne de la procédure suivie. Il aurait souhaité une soirée d'information en amont pour présenter aux différents membres du Conseil Général, l'entier du projet.

Il précise que le timing est trop rapide : découvrir le projet et devoir prendre une décision directement et pour un montant tel que celui demandé, tout cela le même soir, n'est pas une bonne option. Il mentionne que le projet semble de qualité, que les chiffres semblent bons et bien ficelés, mais qu'il a besoin de temps pour pouvoir prendre une décision objective.

Réponse de Monsieur PONCET Olivier qui mentionne que l'aspect financier est vraiment le nerf de la guerre. Il explique qu'il fallait en passer par cette première étape afin de chiffrer au plus juste les coûts futurs. C'était important de faire un premier projet concret afin de voir si les moyens financiers de la Commune permettent de se lancer dans la construction d'une grande salle. Néanmoins, il reconnaît qu'une information aux membres du Conseil, voire à la population, aurait pu être une bonne solution.

Monsieur THONNEY Raphaël s'exprime et remercie la Municipalité pour la présentation de ce soir. Il a besoin de comprendre plus précisément l'utilisation du montant des Frs : 415'000, demandé ce soir, notamment en lien avec le BAMO et l'éventualité d'une entreprise totale.

Monsieur PONCET Olivier précise que la commune ne travaillera pas avec une entreprise totale. La maîtrise des coûts est plus compliquée à gérer dans ces cas-là. Le BAMO s'occupera concrètement du projet jusqu'à la fin de l'étape 2 (fin des soumissions), une erreur s'est glissée dans la présentation.

Monsieur PONCET Olivier explique encore les raisons pour lesquelles les prix définis et qui ont amenés la demande de crédit de ce soir ne sont pas affichés dans le préavis. Il s'agit de ne pas donner en amont des éléments financiers concrets aux futures entreprises qui vont soumissionner.

Madame GLAUSER Alice s'étonne de ne pas pouvoir émettre un changement significatif dans ce qui est proposé ce soir. Elle demande également si cela est possible de mettre la déchetterie éventuellement ailleurs ? Ce n'est pas l'idéal d'avoir une déchetterie à la même place qu'une grande salle.

Elle souhaite aussi savoir si c'est vraiment nécessaire de mettre un ascenseur en lien avec les difficultés énergétiques actuelles. Elle demande si une rampe n'est pas une meilleure option, notamment en cas de pénurie d'électricité.

Monsieur SCHLAEFFLI Jacky prend la parole et mentionne que la rampe avait été envisagée par le groupe de travail mais que des choix ont dû être fait, notamment en lien avec la surface disponible. Une rampe aurait empiété sur la surface disponible pour les places de parc. Il précise encore que s'il y a pénurie et que si l'ascenseur ne fonctionne pas, rien ne fonctionnera dans la grande salle et qu'elle ne sera donc pas louée.

La commune est consciente que la déchetterie n'est pas à sa meilleure place dans le cadre de la grande salle, mais les autorités ne peuvent pas dézoner ailleurs. Si quelqu'un a une autre idée d'emplacement pour la déchetterie, la commune est preneuse mais cela ne peut pas être en zone forêt ou agricole.

Monsieur AGASSIS Jean-Jacques soutient l'intervention de son collègue et se demande si ce n'est pas prématuré de déjà voter à propos de la demande de crédit

de : frs : 415.000.-. La population n'a pas été informée en direct et beaucoup de gens discutent dans les chaumières. Il demande aussi quelle est l'affectation réelle de la salle.

Réponse de Monsieur PONCET Olivier qui répond que c'est une salle polyvalente. La dénomination VD 2 signifie qu'elle est homologuée pour différents sports. Elle servira aussi de salle de banquets, de théâtre, pour des soirées diverses. Elle bénéficie de 350 places assises pour des repas.

Monsieur GLAUSER Frédéric prend la parole et relève le côté passionnant du projet. La construction de cette grande salle devrait être un fleuron pour notre commune. Il propose de mettre à disposition et de céder son terrain adjacent au Battoir afin d'y implanter la déchetterie. Pour lui ce n'est pas une bonne idée de faire une grande salle avec une déchetterie dans ses murs. Son terrain serait l'idéal pour cette implantation avec une enceinte en béton et une toiture. Les lieux seraient à l'air libre et aérés.

Il précise que pour une future grande salle il faut absolument un lieu de plain-pied afin que les spectateurs puissent sortir et se dégourdir les jambes voire fumer. Il interroge vraiment une grande salle au premier étage d'un bâtiment, en lien avec la mobilité et les mouvements de foule. Selon lui c'est complètement fou de faire rentrer les gens aux rez inférieur et de les faire accéder à la salle par des escaliers. Il propose sa propre solution avec une rampe d'accès en mentionnant bien que son intervention n'a rien à voir avec de la jalousie personnelle.

Monsieur GLAUSER Frédéric interroge le Conseil concernant les sociétés locales et leurs besoins respectifs. Il propose de convoquer les sociétés locales afin d'entendre chacun et chacune quant à ses besoins lors d'une séance publique. Il demande de stopper l'hémorragie rapidement et de présenter le projet à l'ensemble des habitants de la commune, à savoir, 750 personnes.

Monsieur PONCET Olivier est ravi d'entendre que Monsieur GLAUSER Frédéric cède son terrain à la commune. Il reconnaît qu'un tel projet ne peut pas faire l'unanimité ; il en est conscient et respecte chacune des idées proposées ce soir. Quant aux avis des uns et des autres, effectivement il y a 750 habitants dans ce village et il y aura 750 avis différents quant à cette future construction. Par rapport à une grande salle au premier étage du bâtiment, il explique que compte tenu de la surface disponible et des différentes contraintes autour du bâtiment, si la salle est décidée au rez de chaussée alors ce sont les autres locaux qui devront utiliser l'espace supérieur, à savoir les locaux pour le foot, le VTT et les vestiaires. Ce qui n'est pas non plus rationnel.

Monsieur CLEMENT Sacha, Président du Conseil, précise que la commission ad hoc est la même que pour le crédit d'études, puisqu'il s'agit ici de la seconde étape d'un même projet.

Madame WARPELIN Loane, rapportrice de la commission ad hoc, prend la parole et donne lecture de son rapport, lequel propose aux membres du Conseil Général d'accepter le préavis tel que présenté.

Madame GLAUSER Alice demande combien de personnes faisaient partie de la commission d'études du groupe de travail.

Monsieur PONCET Olivier mentionne les 13 différentes personnes présentes dans le groupe de travail. Il précise qu'avant le début des travaux du groupe de travail, une rencontre a eu lieu avec des représentants de chaque société locale afin d'identifier leurs besoins en termes de locaux et de places nécessaires.

Monsieur PONCET Olivier reprend la parole et mentionne que dans un souci de respect des membres du Conseil et dans un souci de transparence, la Municipalité vient de rapidement échanger et cette dernière propose à l'unanimité, de faire un Conseil supplémentaire en mars afin de laisser le temps aux Conseillers de réfléchir à ce projet.

**Le préavis est donc renvoyé à un prochain Conseil sur demande de la Municipalité.**

Monsieur CLEMENT Sacha, Président du Conseil, précise qu'en terme de droit, la Municipalité a effectivement la possibilité de renvoyer son propre préavis afin de laisser aux conseillers le temps de la réflexion.

La Municipalité peut représenter le même préavis, pour autant que celui-ci n'ait pas été refusé par le Conseil. Auquel cas, elle doit présenter un nouveau préavis. Dans la situation qui nous occupe ce soir, les membres de l'exécutif, pourront donc présenter le même préavis.

Monsieur CLEMENT Sacha informe également qu'un cinquième des membres du Conseil, peuvent proposer le renvoi d'un préavis.

Ce préavis sera donc réagendé pour un prochain Conseil.

Madame GLAUSER Sabine demande si une présentation publique aura lieu afin de présenter le projet aux habitants de la commune dans leur ensemble ?

Réponse de Monsieur PONCET Olivier qui explique que la commune va s'approcher à nouveau des sociétés locales afin de leur présenter le projet actuel. Ensuite une présentation publique sera organisée. Un Conseil spécial aura lieu dans le courant du printemps. Il précise également que la Municipalité ne pourra pas faire 3 ou 4 projets différents avec un choix final. Cela générera des frais supplémentaires trop importants.

Sur demande de la Municipalité, le préavis municipal N° 05/2022 est reporté à une date ultérieure.

L'assemblée applaudit la proposition de renvoi de Monsieur PONCET Olivier, Syndic.



## **6. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL**

Monsieur Sacha CLEMENT, Président du Conseil, remercie chacun pour la bonne tenue des débats du jour, malgré la teneur hautement émotionnelle du sujet abordé.

Il remercie chaleureusement la Commission de Gestion, la commission ad hoc pour le crédit d'étude et les membres de la Municipalité pour leur travail de qualité et leur investissement pour le bien-être de chacun.

Il remercie également les membres du Conseil pour la qualité de ce débat très passionnel et émotionnel. C'est important de rester courtois et de respecter le travail de chacun.

Monsieur CLEMENT Sacha explique encore un nouveau fonctionnement pour l'envoi des convocations et des préavis aux Conseillers. En effet, dorénavant, le Greffe enverra la convocation et les différents préavis par un lien swisstransfert. Cela évite de surcharger les boîtes mails ou de devoir envoyer les éléments en plusieurs fois. Ce n'est pas du phishing, les Conseillers peuvent sans risques cliquer sur le lien proposé. Il s'agit là d'une nouvelle méthode pour distribuer les documents.

Monsieur CLEMENT Sacha précise aussi, qu'il y a un avertissement sur la convocation qui stipule que si les membres ne sont pas excusés oralement ou par écrit deux Conseils de suite, ils sont réputés démissionnaires. Il demande à chacun de s'excuser si nécessaire. C'est une bonne solution pour faire baisser le quorum, et pour que les assemblées puissent se dérouler dans de bonnes conditions.

Dans le règlement communal, à l'article 45, il est précisé que des amendes peuvent frapper les personnes qui sont régulièrement non-excuses. Monsieur CLEMENT Sacha souhaite ne pas en arriver là et demande à chaque membre de s'excuser en cas d'absence, ceci dans un esprit de collaboration.

Le Président remercie les scrutateurs présents aux dernières votations. Il y a eu un des suppléants sont venus renforcer l'équipe en place. Le bureau n'a pas réussi à finir dans les délais habituels cette fois-ci. Nos objectifs restent le secret du vote et d'assurer la démocratie, à savoir que tout le monde puisse voter.

Encore quelques précisions quant aux votes :

- N'oubliez pas de signer vos cartes de vote : nous avons d'ailleurs appelé quelques citoyens afin qu'ils viennent compléter leur carte.
- Si vous êtes des conjoints vivant sous le même toit soyez attentifs à ne pas signer la carte de votre conjoint. Cet automne, à plusieurs reprises nous avons constaté qu'une même personne avait rempli tous les bulletins de la famille.

Le prochain Conseil aura lieu le mardi 13 juin, durant lequel nous aborderons les comptes. Merci de déjà réserver cette date.

Une séance aura lieu également dans le courant du printemps afin de rediscuter du préavis 05/2022, concernant la demande de crédit pour la gestion des appels d'offres soumis aux marchés publics pour la construction d'une grande salle.

Le Bureau du Conseil réfléchit à éditer et transmettre un Manuel des droits des citoyens afin que vous sachiez exactement quels sont vos droits de Conseillers Généraux et comment faire bouger les choses.

## **7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Monsieur LAMBELET José présente une année tranquille au niveau de son dicastère des bâtiments. Une réfection de salle de bains a eu lieu à la grande rue. Une réduction de la température des chauffages de 1.5 degré a été mise en place dans les bâtiments communaux pour répondre aux demandes de la Confédération. La commune est attentive aux économies d'énergie. Notamment dans les vestiaires du foot, qu'il n'est pas nécessaire de chauffer en continu pendant la période hivernale.

Le faux-plafonds de l'église a été isolé il y a 18 mois. Le confort a été nettement amélioré pour les utilisateurs.

Le projet du jardin du souvenir du cimetière de Champvent a été modifié et les travaux se feront courant 2023.

---

Monsieur SCHAEFFLI Jacky prend la parole pour parler de ses dicastères. Un plan pénurie a été mis en place en lien avec les restrictions énergétiques éventuelles. Des mesures seront prises s'il y a délestage ou blackout électrique. Un arrêt du pompage des Prés-Doux est prévu dans ce cadre-là. L'alimentation en eau sera faite directement par gravitation depuis le réservoir de la montagne. Une génératrice a été commandée afin de faire fonctionner l'ultrafiltration du réservoir de la montagne pour que l'eau reste consommable et que l'on puisse assurer la défense incendie en cas de pépin.

Les travaux du Réservoir des Prés-Doux ont démarré dans les temps, au mois d'août. La dalle commence à être coulée, les ouvriers ont les pieds au sec. Les travaux devraient être terminés fin 2023, début 2024.

Les travaux préparatoires de la conduite qui ont été faits dans le secteur de la gare d'Essert se sont terminés au mois d'août. Le forage dirigé sous la ligne TRAVYS s'est bien déroulé.

Le tracé de la future conduite de Peney à Essert est à l'étude parce qu'il y a des glissements de terrain dans la zone d'Essert et les ingénieurs étudient actuellement le meilleur tracé. La conduite va relier Peney à Essert Gare et ensuite, elle va descendre en direction de Sylvain and Co dans une chambre de vanne. Les travaux devraient débuter au printemps prochain.

Le contrat de livraison avec SAGENORD est signé et la livraison en eau du village de Chamblon devrait démarrer au début de l'année 2023.

Concernant la déchetterie, il y a un nouveau panneau au Trésy qui précise que les gens extérieurs à notre commune ne doivent pas amener des branches ou du gazon dans cette zone. Cette consigne est aussi valable pour les habitants de Champvent. Il faut déposer là-bas uniquement des branchages et du gazon mais pas de déchets ménagers. Ceux-ci doivent être déposés dans la benne à la déchetterie. Si ces déchets ménagers sont déposés au Trésy, notamment au bord de la route, il y a beaucoup d'animaux qui viennent se servir.

Il y a des nouveaux horaires à la benne compactante de Champvent qui sont maintenant les mêmes que les horaires de la benne d'Essert : de 18h à 6h, on ne peut plus utiliser la benne. La situation est la même pour le dépôt des bouteilles en verres. Monsieur SCHAEFFLI Jacky remercie chacun pour le respect de ces consignes.

---

Monsieur Cyril URFER prend la parole et mentionne que tout fonctionne bien pour l'épuration. Un délestage électrique a dû être envisagé pour répondre aux demandes du Canton. L'épuration est un domaine compliqué pour lequel des solutions ont dû être envisagées. Il y a toute une biologie à respecter pour que le travail se fasse correctement au niveau de l'épuration de l'eau afin qu'elle reste consommable.

Le PGA accepté au dernier Conseil n'a pas encore été signé par le Canton, parce que la Commune est en train de supprimer des domaines publics qui étaient sur la zone du Battoir. Il s'agit de chemins qui datent du temps où la société de laiterie était propriétaire des lieux et qui n'ont plus lieu d'être aujourd'hui. La commune est obligée de supprimer lesdits domaines avant de faire valider son PGA. L'enquête est en cours.

Il n'y a pas d'éléments à signaler au niveau du secteur social, si ce n'est que suite à la hausse des assurances-maladies, des séances ont été organisées afin de conseiller les citoyens. Elles n'ont pas eu beaucoup de succès. Mais des flyers sont disponibles au bureau communal pour les gens intéressés.

---

Madame PINARD Eliane annonce que l'été a été rude et les conséquences sur la forêt ont été très compliquées. Un volume de bois conséquent a dû être coupé. Les résineux ont beaucoup souffert de la sécheresse. Des coupes ont dû être planifiées en urgence, notamment au bois Bourgeois et au Crêt de Pravin.

Au Bois de l'Etang, les résineux laissés pour accompagner les chênes ont presque tous séchés ou ont été attaqués de bostryche pendant l'été. Ces bois ont été exploités en même temps que les chênes par l'entreprise Daniel Bron à Corcelles-Concise. Cela implique un volume de bois conséquent en bordure de chemin. Il reste un perchis d'épicéas bostrychés en lisière de cette coupe. Elle sera exploitée au processeur par l'entreprise BMEF, en même temps que la tournée des chablis entre les communes de Champvent et Vuiteboeuf.

Au Bois Bourgeois, un jeune peuplement d'épicéas très dense sera éclairci à l'aide d'une petite récolteuse par l'entreprise Pierre Porchet à Orbe. La priorité sera donnée aux feuillus qui s'adaptent mieux aux changements climatiques. Les chênes présents seront favorisés afin de redonner à cette forêt sa valeur initiale de chênaie.

Sur le haut du bois Bourgeois, une coupe résineuse a eu lieu afin de circonscrire une attaque de bostryche. En bas du Bois Bourgeois, le problème est plus important avec un foyer très virulent qui s'est développé dans la lisière. Déjà 32 tiges sont remplies d'insectes et ont été coupées. Ce qui laisse présager que l'invasion va s'étendre à d'autres arbres.

En effet, les insectes passent l'hiver dans le sol et surgissent au printemps afin d'envahir de nouveaux arbres. La commune prévoit donc de prélever cet hiver un lot d'épicéa pour les valoriser tant qu'ils sont en bonne santé.

Au Crêt de Pravin, un perchis d'épicéas a été récolté rapidement, également à cause du bostryche. Malheureusement, la situation se dégrade du côté de Vuiteboeuf. L'endroit n'est pas très accueillant en ce moment. Des nouvelles plantations et un entretien seront planifiés, une fois que les travaux de Vuiteboeuf seront terminés. C'est un lieu de loisirs et sa préservation sera au centre des réflexions concernant le reboisement qui devra avoir lieu.

L'état de la forêt n'est pas très réjouissant en ce moment mais tout est mis en œuvre pour essayer de limiter les dégâts et améliorer la situation.

La fermeture de la RC 271 et les travaux d'assainissement de la chaussée traversant Villars ont générés beaucoup de trafics supplémentaires dans Champvent. Finalement, tout est rentré dans l'ordre fin juillet.

Les travaux de la rue du Soleil ont été reportés durant les vacances d'automne, et effectués sur 15 jours au lieu d'une semaine en lien avec une fuite de gaz.

Un comptage a été demandé par plusieurs citoyens sur le haut de la Grand-Rue. Il en ressort que 85 % des véhicules roulent en moyenne à 38 km/h. Une moyenne de 1078 véhicules par jour traverse la commune. Les aménagements mis en place semblent montrer un bon respect des prescriptions. Un passage au 30km/h au

centre du village n'est donc pas envisagé pour le moment.

Le projet concernant les adaptations de l'éclairage public entrera en vigueur dès ces prochains jours afin de correspondre aux restrictions demandées par la Confédération. Le travail d'adaptation sera effectué par Instaconnect. La commune procédera à l'extinction des candélabres de 23 h à 5 h du matin. Il est demandé aux citoyens qui se baladent durant ces heures-là, de se munir d'habits clairs et réfléchissants et d'une lampe de poche.

Les nouveaux tenanciers de l'Auberge, la famille POTIRON prendra les rênes de l'Auberge au 1.08.2022. Ils sont actuellement gérants du restaurant du stade d'Yverdon. C'est un jeune couple de professionnels de la restauration et parents de deux enfants. Ils correspondent parfaitement aux critères recherchés par la commune. La Municipalité se réjouit de cette nouvelle collaboration et invite la population à leur faire un bon accueil.

La famille DUCOMMUN continue son activité au sein de l'Auberge jusqu'au 30 juin 2023.

-----  
Monsieur Olivier PONCET, syndic s'exprime et mentionne que les Communes sont censées organisées des PRU (point de rencontre d'urgence) en cas de coupure de courant. Il s'agit d'un local dans lequel les habitants doivent être accueillis pour pouvoir communiquer en cas d'urgence ; notamment afin de pouvoir appeler les secours. Pour la commune de Champvent, le local est à la Rue du Soleil 8 au Garage PONCET.

Un changement de Préfet aura lieu : Monsieur Stives MORAND reprend le poste de Monsieur Fabrice DE ICCO.

Madame Kelly KORF a été engagée pour renforcer le bureau communal. Monsieur PONCET Olivier profite de remercier le bureau communal pour la qualité de son travail tout au long de cette année 2022.

Un cadeau a été prévu pour remercier l'ancienne présidente du Conseil, Madame Anja SKRIVERVIK. La question lui a été posée afin de connaître ses souhaits. Un pendentif, représentant les 3 feuilles de chênes des trois communes des armoiries de Champvent a été commandé. Monsieur Olivier PONCET remercie chaleureusement Madame Anja SKRIVERVIK pour son engagement sans faille pour la commune. Elle est longuement applaudie par l'assemblée, un bouquet lui est également remis.

Madame SKRIVERVIK Anja, prend la parole et tient à remercier tous les citoyens de la commune pour la confiance témoignée au fil des années. Ce pendentif lui tenait beaucoup à cœur. En effet, elle a eu le grand privilège et le grand honneur d'être la première Présidente de la commune de Champvent dans sa configuration actuelle, à savoir après la fusion. Elle souhaitait vraiment avoir un souvenir de la commune et du grand plaisir qu'elle a toujours ressenti à participer à cette belle aventure et à présider ces séances qui se sont toujours admirablement passées

grâce à vous. Elle est à nouveau chaleureusement applaudie.

Monsieur PONCET Olivier reprend la parole et précise que la commune voulait également remercier Sacha CLEMENT et Laeticia URFER pour l'organisation du comptoir de Champvent. C'était une magnifique manifestation qui a eu beaucoup de succès ; 400 personnes se sont inscrites pour la broche, une trentaine de stands des artisans de la commune étaient réunis. Il s'agissait de la première fois depuis 10 ans que les trois villages se sont unis pour organiser une manifestation. Une fête sera organisée également cette année, en essayant de faire un tournus dans les différents villages. La commune va discuter avec la Jeunesse afin d'organiser une petite manifestation à Villars cette année.

La cérémonie pour les nouveaux habitants n'a pas eu lieu depuis le COVID. Cette année, cette rencontre aura lieu le 31 mars.

La traditionnelle fondue aura lieu le 14 janvier et sera brassée par Monsieur GLAUSER François. Ce dernier est remercié et applaudi.

Monsieur PONCET Olivier remercie également le nouveau Président du Conseil, Monsieur CLEMENT Sacha. Ce dernier a vécu une première expérience un peu plus compliquée que les Conseils habituels. L'assemblée applaudit à nouveau son nouveau Président.

Monsieur PONCET Olivier souhaite finalement de Belles Fêtes et une excellente santé à chacun. Les membres du Conseil sont invités à la traditionnelle verrée à l'Auberge, agrémentée d'un gâteau au fromage.

## 8. INTERVENTIONS INDIVIDUELLES

Il n'y a pas d'interventions individuelles.

Monsieur Sacha CLEMENT remercie encore une fois tous les membres du Conseil et de la Municipalité et souhaite à chacun de Belles Fêtes de fin d'année.

Comme il n'y a plus d'intervention, la Secrétaire effectue le contre-appel.

La séance est levée à 22.50

Le Président  
Sacha CLEMENT



La Secrétaire  
Stéphanie GAVIN

The seal of the General Council of Champvent is circular. It features a central shield with a crown on top, flanked by two figures. The shield is surrounded by the text 'CONSEIL GÉNÉRAL' at the top and 'CHAMPVENT' at the bottom. Inside the shield, the words 'LIBERTÉ' and 'PÂTRIE' are visible. There are also small stars on either side of the shield.